

POLITIQUE RÉGIONALE**Apprendre le français : obligatoire**

Apprendre le français pour les primo-arrivants ou pour obtenir un permis de travail : c'est devenu obligatoire.

C'est une nouveauté passée inaperçue qui ressort de la lecture de la déclaration de politique régionale (DPR) signée vendredi par le PS et le cdH : l'apprentissage du français sera rendu obligatoire en Wallonie tant en ce qui concerne le parcours d'intégration des primo-arrivants que pour l'octroi du permis de travail B aux travailleurs étrangers.

Dans le chapitre traitant du parcours d'intégration des personnes d'origine étrangère pri-

mo-arrivantes, le gouvernement wallon s'engage notamment à rendre l'apprentissage du français obligatoire, cette obligation étant toutefois graduellement mise en œuvre en fonction des moyens budgétaires disponibles.

Une obligation similaire se retrouve dans un autre chapitre de la DPR : celui traitant d'un meilleur encadrement de la migration économique.

Le gouvernement entend prévoir une obligation d'apprentissage de la langue de la commune de résidence pour les candidats au permis B, laquelle

obligation constituera un critère de renouvellement du permis. Là encore, les considérations budgétaires modèrent l'ambition, puisque la mise en œuvre ne pourra pas avoir d'impact budgétaire pour la

Région.

Apprentissage et pas connaissance

On notera que l'obligation porte bien sur l'apprentissage et non la connaissance, reflétant une obligation de moyen plutôt que de résultat. Elle s'accompagne aussi d'une série de mesures facilitant l'octroi du permis B dans certains cas ou envisageant un plan d'actions pour inciter les publics les moins favorisés à entrer dans une démarche d'alphabétisation ou d'apprentissage du français.

Le gouvernement Olivier avait adopté sous la précédente législature un décret instaurant un parcours d'intégration dont le caractère obligatoire se limitait au module d'accueil (information sur les droits et devoirs, bilan social). ■